Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260306-2026_D11-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 mars 2026

Date de convocation : 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. CADORET Philippe, M. CORRIGNAN Gérard, Mme GUEHENNEUX Fanny, M. GUILLEMET Jacques, M. JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mme JOSSO Jacqueline, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLEZIO Nelly, M. LE MOING Christophe, M. ONNO Jean-Marc, Mme ROBIC Fabienne, M. SAMY Hugues

Absents ayant donné procuration :
M. DOLO Jean-Noël à M. JEGOUX Christian
Mme LE NEDIC Jeanne à Mme JEHANNO Emma
Mme LEVINÉ Christelle à M. GUILLEMET Jacques

nombre de conseillers en exercice	**24**
nombre de présents	15
nombre d'absents	8
nombre de votants	18
procurations	3
Quorum	**13**

Absents :
Mme BELLEC Aurélie
M. FRANCOIS Patrice
Mme HUMEAU Pauline
M. KERVARREC Stéphane
Mme PERRON Delphine
Mme RIO Sophie

Secrétaire de séance : Mme GUEHENNEUX Fanny

****

2026-D11 – Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2121-15, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260306-2026_D11-DE

Après lecture individuelle du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 2 mars 2026, joint en annexe.

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité

Et publication électronique le : 13/03/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Fanny GUEHENNEUX

Le Maire,
Gérard CORRIGNAN

MAIRIE D'EVELLYS (Morbihan)